

21. JUIN 1982

6

APPLICATION LOI N° 82213

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

MAIRIE DE ROYAN  
RECUE  
22. JUIN 1982  
N°

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le ONZE JUIN

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LIS Pierre, Maire de ROYAN

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, MAURELLET, BOISARD, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. LIS M. BOULAN par M. BROTRÉAU  
Me DUFOUR par M. BUJARD Mme TACQUET par M. LACHAUD  
Dr POUGET par M. MONTRON M. PELLETIER par M. MAURELLE

Absents : MM. VIAUD, PAPEAU, GUICHAOUA, Melle FOUCHE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadre de la Z.A.E.C.

M. BERLAND Gérard, Hôtelier, et Mme BERLAND Nicole épouse COULOND, demeurant 109 Cours de l'Europe à ROYAN, viennent de manifester leur intention de solliciter l'aliénation à leur profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI au lieudit "Derrière le Pont" pour une surface de 1.000m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée aux intéressés, qui ont accepté par promesse d'achat en date du 26 Mai 1982 le prix de cession fixé à 30F. H.T. le m<sup>2</sup>.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

DATE DE CONVOCATION

2 JUIN 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 JUIN 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 23

POUR 22

CONTRE

ABSTENTION : 1

URBANISME & CONSTRUCTION  
Z.A.E.C.  
Aliénation au profit de  
M. BERLAND Gérard et Mme  
C. LOND Nicole.

82-101  
Objet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le plan des lieux

Vu la promesse d'achat souscrite par M. BERLAND Gérard et  
Mme COULOND Nicole,

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville l'implan-  
tation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. BERLAND & Mme COULOND, demeurant 109 Cours de l'Europe à ROYAN, d'une parcelle de terrain cadastrée section CI en cours de numérotage pour une surface de MILLE METRES CARRES (1.000m<sup>2</sup>) moyennant le prix unitaire de 30F. H.T. le m<sup>2</sup> soit un prix global de TRENTE MILLE FRANCS (30.000 F.) H.T., qui sera réglé comptant à la signature de l'acte.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARBE, Notaire à ROYAN,
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du B.F. 1982 chapitre 908 article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
le Maire,  
Adjoint Délégué,  
LACHAUD.



82 101 B

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

URBANISME & CONSTRUCTION

-----  
ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES  
-----

PROMESSE D'ACHAT

Nous soussignés, BERLAND Gérard, Hôtelier et Mme BERLAND Nicole épouse COULON, demurant 109 Cours de l'Europe à ROYAN,

Prenons l'engagement par les présentes d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain dans la Z.A.E.C. rue F. Arago, cadastrée section CI (en cours de numérotage) au lieudit "derrière le pont" pour une superficie de mille mètres carrés (1.000m<sup>2</sup>) au prix unitaire de trente francs (30 F.) le mètre carré hors taxes.

Acceptons ladite acquisition moyennant le prix global et forfaitaire de trente mille francs (30.000 F.) hors taxes.

Nous engageons à payer ladite somme comptant, à la signature de l'acte authentique et prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre.

Fait en cinq (5) exemplaires.

ROYAN, le 26 MAI 1982

*M. Coulon*  
*[Signature]*

11 JUIN 1982

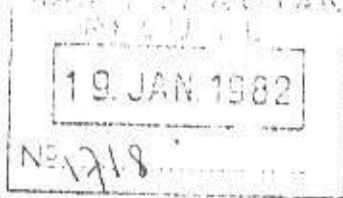


DIRECTION  
DES SERVICES FISCAUX  
DE LA CHARENTE-MARITIME  
16, rue de l'Escale  
17021 LA ROCHELLE CEDEX

Tel. (46) 41 13 11

F.D.

R.C. n° 1217/81



LA ROCHELLE le 15 Janvier 1982  
LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
21. JUIN 1982  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

5

*Ma*

LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX

à Monsieur le Maire de Royan  
17205- ROYAN

OBJET- Projet d'aliénation d'un terrain sis dans la Z.A.E.C.

REFERENCE- Vos lettres des 20 octobre 1981 et 6 Janvier 1982 (Services Techniques CB/EN nos 5-2 et 6).

Monsieur le Maire,

Par lettres citées en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la valeur vénale d'une parcelle de terrain, cadastrée section C.I. (en cours de numérotage), d'une superficie de 1.000 mètres carrés, mise à Royan, lieudit "Derrière le Pont", rue François Arago, dans la zone d'activités économiques complémentaires, appartenant à la ville de Royan, qui envisage son aliénation au profit de M. LOPEZ.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ce terrain, peut être déterminée sur la base unitaire de 30 francs le mètre carré, soit :

$$30F. \times 1.000 \text{ m}^2 = 30.000 \text{ francs.}$$

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

P/le Directeur des Services Fiscaux,  
Le Directeur Divisionnaire des Impôts,

*[Signature]*

H. COUST



11 JUIN 1982

André LACHAUD

DÉPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME  
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER  
VILLE DE ROYAN

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

3

URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C.

ALIENATION AU PROFIT DE M. BERLAND G.  
& de Mme COULON N.

ETAT PARCELLAIRE

11 JUIN 1982

Pour le Maire  
Point Délégué



LACHAUD

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

21. JUIN 1982

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	502	Derrière le Pont, rue Arago	1000m <sup>2</sup>	VILLE DE ROYAN

Dressé par l'Ingénieur de la Ville  
ROYAN, le 11 JUIN 1982